

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de votants : 22  
Date de la convocation : 24 novembre 2023  
Date de publication : 7 décembre 2023

### ***Membres présents :***

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Isabelle MANGIN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	
Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Joëlle LEPETZ	

### ***Membres excusés :***

Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Maurice HOFFMANN
----------------------------	-------------------------	---------------------------

### **Décision DB39/23**

#### **Objet : Modification du tableau des effectifs**

Par délibération n° GD21/20 du 15 juillet 2020, le Bureau Communautaire a reçu délégation du Conseil Communautaire en matière de personnel et notamment pour la création, dans la limite des crédits budgétaires, des postes permanents du personnel titulaire et contractuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou la modification du tableau fixant leur nombre et leur composition.

Quatre agents sont actuellement employés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour faire face à un accroissement d'activité. Compte tenu des besoins du service, de l'ancienneté dans la collectivité des agents concernés et afin de pérenniser leur emploi, il convient de créer les postes correspondants à compter du 1er janvier 2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DECIDE :**

- **DE CRÉER** les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

#### CATEGORIE C

- 1 adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires,
- 2 adjoints d'animation à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires,
- 1 adjoint d'animation à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.

SCRUTIN	POUR : 22	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0

- Une copie de la présente décision sera transmise à :
- Pilotage et Coordination
  - Trésorerie Municipale du Grand Dole
  - Pôle Moyens et Ressources / Finances
  - Pôle Moyens et Ressources / Ressources Humaines

*Fait à Dole, le 30 novembre 2023.*  
*Pour extrait certifié conforme,*  
*Le Président,*

*Jean-Pascal FICHERE.*

